

**2012\_B272**

**OBJET : Politique culturelle - Approbation des conventions de partenariat avec les communes de Lambesc, les Pennes Mirabeau, Rognes et « ActuSF » pour le Festival de l'imaginaire 2012**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(s) :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

**Monsieur Jean BONFILLON** donne lecture du rapport ci-joint.

**DGA Culture et Sport**  
Direction de la culture  
GF

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur: Jean Bonfillon

Thématique : Politique culturelle

Objet : Approbation des conventions de partenariat avec les communes de Lambesc, les Pennes Mirabeau, Rognes et « ActuSF » pour le Festival de l'imaginaire 2012

Décision du bureau

Mes Chers Collègues,

Afin d'organiser la 4<sup>ème</sup> édition du Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui se déroulera du 17 au 21 octobre 2012, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat avec les communes de Lambesc, des Pennes-Mirabeau, de Rognes et avec « ActuSF », site d'information en ligne sur les Littératures de l'Imaginaire. La participation financière de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 19 500 € pour cette opération, celle de la ville de Lambesc à 16 500€, de la ville des Pennes Mirabeau à 5570€ et de la commune de Rognes à 500€, pour un budget total de **42 070 €**.

Exposé des motifs :

1-Organisation du Festival

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « Lectures/Rencontres » avec notamment « Commun ' Auteurs » et « Une semaine avec... ». Ces dernières ont concerné vingt-et-une médiathèques municipales du Pays d'Aix en 2011.

La mission « Lecture Publique » de la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à Simiane qui rayonne sur les communes voisines.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Depuis 2010, la commune des Pennes-Mirabeau au travers de sa médiathèque et de l'association « Les Amis des Arts » a souhaité s'associer à cette manifestation.

Cette nouvelle édition se déroulera du **mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012**.

Ce Festival est construit autour de trois temps forts :

- Des animations scolaires dans les médiathèques et les écoles des communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, entre le mercredi 17 et le vendredi 19 octobre 2012;
- Le Salon à LAMBESC, les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012.
- Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes – Mirabeau et à Lambesc.

Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, de ROGNES, et des PENNES-MIRABEAU.

Enfin, la Librairie de Provence d'Aix-en-Provence, partenaire du Festival invite à ses frais un auteur de bandes dessinées.

En 2012, le renouvellement du partenariat avec le site internet « ActuSF », fréquenté par 20 000 visiteurs par mois, et fort de plus de 3 000 abonnés à sa newsletter, contribuera à soutenir fortement la communication faite autour de cet événement, à une échelle nationale.

Le programme général du festival est annexé à la présente délibération et fait partie intégrante des conventions de partenariat.

## 2- Partenariats financiers

Au travers de la mission Lecture Publique, la CPA est co-organisateur du festival et à ce titre elle prend en charge une partie du financement du Festival.

Tous les intervenants ont été choisis collégialement par les représentants des 3 communes et de la CPA pour la qualité de leurs ouvrages, destinés à la jeunesse. Ils sont payés à la journée, aux tarifs fixés par l'organisme professionnel de référence, La Charte des Auteurs et Illustrateurs jeunesse, organisme reconnu par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Leurs prestations et leurs frais leur sont acquittés individuellement sur factures

### **Animations jeunesse avec 5 auteurs**

5 auteurs ou illustrateurs ont été choisis : Raphaël Albert, Laurent André, Robert Belfiore, Jeanne-A Debats, Gilles Francescano.

- Prestations des auteurs/illustrations :	5 600€ TTC
- frais et défraiements des 5 auteurs jeunesse	800 € TTC

### **Ateliers d'écriture à la médiathèque de Lambesc**

Animés par Stéphane Manfrédo, spécialiste nationalement reconnu des Littératures de l'Imaginaire et formateur professionnel.

- Prestation et frais :	1500€ TTC
-------------------------	-----------

### **Spectacle de rue à Lambesc les samedi 20 et dimanche 21 octobre**

Le spectacle « les Dragons de Cormyr » a été choisi pour son adéquation avec la thématique du salon du salon.

4 000 € TTC

### **Concert-lecture**

Défraiement du comédien :	600 € TTC
---------------------------	-----------

### **Communication** 7 000 € TTC

Dont 1 500 € TTC à Gilles Francescano (illustrateur professionnel spécialisé dans l'Imaginaire) pour la création du visuel du Festival.

**TOTAL CPA :** **19 500 € TTC**

Le Budget Prévisionnel général du festival est annexé à la présente délibération et fait partie intégrante des conventions de partenariat.

VU l'exposé des motifs ;

VU les conventions annexées ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission culture du 6 juin 2012 ;

VU la délibération A 2009/143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les conventions de partenariat annexées entre la CPA, les communes de Rognes, des Pennes-Mirabeau et de Lambesc, et le site d'information ActuSF ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer les conventions annexées et tous les documents afférents.
- **DIRE QUE** les dépenses s'élevant à 19 500 € pour la Communauté du Pays d'Aix seront imputées en section de fonctionnement sur la ligne de crédit 10 442 en 33-6228 qui présente les disponibilités nécessaires.

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix**  
**« Autres Mondes » 2012**

**Entre d'une part :**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**

Dont le siège est sise, CS 40868 – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse Joissains Masini, son Président, dûment habilité aux fins présentes par une délibération du Bureau Communautaire du 28 juin 2012.

Ci-après désignée CPA

Et d'autre part :

**« ActusF »**

Dont le siège est situé 34, Avenue des Bernardines – 73000 Chambéry

Représenté par **Jérôme Vincent**, responsable du site

Ci-après désigné « ActusF ».

**IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :**

« ActusF » souhaite s'associer à la valorisation du Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix « Autres Mondes » qui se déroulera du 17 au 21 octobre 2012.

**IL A DONC ETE CONVENU :**

**1) PRESTATIONS**

**1.1 La CPA s'engage à :**

Mettre en avant les éditions Actusf sur le Festival avec :

- une vente par le libraire partenaire du festival des ouvrages Actusf,
- un stand Actusf à leurs couleurs,
- l'invitation sur le salon à Lambesc du vendredi 19 au dimanche 21 octobre 2012 d'un auteur choisi par Actus SF qui sera mis en valeur dans une rencontre filmée,

- un lien vers Actusf sur le site internet du Festival de l'Imaginaire et sur celui de la CPA.

### **1.2 « ActuSF » s'engage à :**

Donner de la visibilité pour le festival sur ses sites avec :

- Retransmission des informations en amont sur le site ;
- Interview en amont des responsables ;
- La "Une" de son site consacrée au festival le week-end du salon ;
- Annonce de la présence d'Actusf sur place, sur les sites Actusf.com et editions-actusf.com et dans la newsletter d'Actusf (+ de 3 000 abonnés) ;
- Couverture du salon avec photos, interviews, enregistrements des conférences et mise en ligne de l'ensemble sur Actusf (les conférences seront disponibles dans des pages aux couleurs du salon).

### **2) RESILIATION**

L'inexécution d'une clause quelconque du présent contrat entraînera de plein droit sa résiliation aux torts de la partie défaillante, après mise en demeure par l'autre partie d'exécuter son obligation et restée sans effet.

### **3) LITIGES**

Tout litige auquel le présent contrat pourrait donner lieu, notamment quant à son interprétation, son exécution, sa résiliation ou ses suites, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du Tribunal Administratif d'Aix-en-Provence.

### **4) DROIT APPLICABLE**

Le présent contrat est régi par le droit français

Fait à Aix-en-Provence, le 2012, en 2 exemplaires originaux

Pour « **ActuSF** »

Pour la **CPA**

**Monsieur Jérôme VINCENT**

**Madame Maryse Joissains Masini**

Application de la  
délibération n°  
Bureau du

Responsable du site

**Président**



**Convention de partenariat pour le  
Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix  
« Autres Mondes » 2012**

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse Joissains Masini, son Président, dûment habilité aux fins présentes par une délibération du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

D'une part,

**Et**

***La Commune de LAMBESC***

représentée par son Maire, Monsieur Jacques BUCKI, dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal

D'autre part.

**Préambule**

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « LECTURE/RENCONTRE » avec notamment « Commun'Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui concernent une vingtaine de médiathèques municipales du Pays d'Aix depuis 2008.

Par la mission « Lecture Publique », la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à SIMIANE qui retentit sur les communes voisines.

Forte de ces expériences la Communauté du Pays d'Aix a souhaité mettre en œuvre avec plusieurs communes, un Salon qui attire non seulement le jeune public mais également le plus grand nombre de lecteurs possible.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010 et 2011, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2012.

*Cette troisième édition se déroulera du **mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012.***

*Ce Festival est construit sur plusieurs temps forts :*

- *Les animations scolaires et adultes dans les médiathèques des communes de Lambesc, les Pennes-Mirabeau et Rognes, entre le mercredi 17 et le vendredi 19 octobre 2012 ; Autour du livre et plus largement des créativité inspirées des littératures de l'Imaginaire.*
- *Avec en amont, un atelier d'écriture de six séances, animé à la médiathèque de Lambesc par Stéphane Manfredo, spécialiste des Littératures de Genre et formateur professionnel (de mars à octobre 2012)*
- *Le Salon à Lambesc, les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012.*
- *Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes-Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.*

***Le Salon sera officiellement inauguré à Lambesc le samedi 20 octobre 2012 à 12h00.***

*Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, en liaison avec la mission Lecture publique de la Direction de la Culture de la C.P.A.*

Ainsi, pour la jeunesse comme pour le public adulte, Raphaël Albert, Robert Belfiore, Jeanne-A Debats, Gilles Francescano, et Laurent André dit Laurend sont invités pour

rencontrer les classes et les lecteurs sur les communes en amont du salon.

*Pour les adultes, d'autres auteurs sont attendus en plus de ceux mentionnés ci-dessus sur le salon : Frédéric Czilinder, Cécile Duquène, Etienne Barillier, Michel Jeury, Sylvie Molinari, Jérôme Vincent.*

*Ainsi que les éditeurs : Actu SF, Black Mamba, Sombres Rets*

*Enfin, la Librairie de Provence à Aix-en-Provence, partenaire du festival, invite à ses frais un auteur de BD sur le salon.*

**Le programme prévisionnel est annexé à la présente.**

### **Article 1– Objet de la convention**

*La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat avec la ville de Lambesc du « **Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix** » qui se déroulera du **mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012** sur le territoire des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES.*

*Une convention est conclue également entre la Communauté et les Communes de ROGNES et des PENNES-MIRABEAU.*

### **Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2012.

Elle prendra effet, après son approbation par les instances délibérantes de chacune des collectivités, dès sa signature et sa notification.

### **Article 3 – Comité de pilotage**

Il est constitué un comité de pilotage, présidé par Le Vice-président délégué à la Politique et Equipements Culturels de la Communauté et composé des maires et élus désignés des Communes de Lambesc et de Rognes.

*Ce Comité de pilotage sera appelé à valider l'ensemble du dispositif préparé par les membres du Comité technique.*

#### **Article 4 – Comité technique**

*Le Comité technique est composé du chargé de mission Lecture Publique de la CPA, des responsables des services Culture des Communes de LAMBESC et de ROGNES, des bibliothécaires de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, des responsables des rayons Science-Fiction / Imaginaire, Jeunesse et de l'Organisation des Salons de la Librairie de Provence à Aix-en-Provence.*

*Autant que de besoin, le Comité technique s'adjoindra des personnes ressources dans le domaine des littératures de l'Imaginaire et des créations afférentes.*

*Le Comité technique assiste et prépare les réunions du Comité de pilotage.*

#### **Article 5 –: Obligations de la Communauté**

La CPA assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- *Pour les animations jeunessees :*
  - *Les animations jeunesse par les auteurs et l'illustrateur intervenant dans les classes à Lambesc.*
  - *Les frais et défraiements des auteurs jeunesse et de l'illustrateur intervenant dans les classes à Lambesc, hors hébergement.*
- *Pour les animations de rue qui se dérouleront le samedi 20 et le dimanche 21 octobre 2012 à Lambesc :*
  - *le choix de la troupe*
  - *la prise charge financière des déambulations.*
- *Pour le concert-lecture à Lambesc :*
  - *Le défraiement et le paiement du comédien.*
- *Pour la communication*  
*la conception et la fabrication des outils de cette communication : visuel sur le thème : Autres Mondes ; affiches ; Flyers ; Information des journaux, des radios de proximité, des média spécialisés en particulier sur internet.*  
*Dont la création de l'affiche officielle du festival et du salon, cette année par Gilles FRANCESCO.*

## **Article 6 –: Obligations de la Commune de LAMBESC**

La Commune de LAMBESC assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- *La responsabilité de la logistique de toute la manifestation pour toutes les actions se déroulant sur son territoire et sous sa responsabilité, y compris dans les déplacements requis par l'organisation à l'extérieur du territoire communal.*
- *Pour les animations :*
  - *L'hébergement et la restauration des auteurs et illustrateurs intervenant dans les classes ou à la médiathèque de Lambesc du mercredi 17 au dimanche 21 octobre.*
  - *Les frais, défraiements, hébergement et restauration ainsi que émoluments des auteurs « adulte » présents sur le salon entre le vendredi 19 et le dimanche 21 octobre.*
  - *La projection du dimanche 21 octobre*
  - *Les frais inhérents à l'exposition sur le salon*
  - *Le spectacle du samedi soir*
  - *Les frais inhérents aux animations « jeux de rôle ».*
- *Pour le concert-lecture :*
  - *Les cachets des musiciens*
  - *Les frais inhérents à la création originale.*
- *Pour les animations jeunesses :*
  - *L'achat des livres pour les élèves de LAMBESC participant à l'action.*
- *Pour la communication de l'événement :*

*Mettre en œuvre sur son territoire, en coordination avec le Chargé de Mission Lecture Publique et en s'appuyant sur les supports déjà créés, toute la communication nécessaire ou favorable à l'événement sur son territoire.*

Par ailleurs, et si nécessaire, la Commune de LAMBESC pourra faire sa propre affaire du partenariat avec la Librairie de Provence.

## **Article 7 – Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel et les obligations financières de chacune des parties figurent en annexe de la présente convention

## **Article 8 – Evaluation**

A l'issue de la manifestation, le Comité technique se réunira pour procéder à l'évaluation des opérations au regard des objectifs attendus.

Le Comité technique communiquera au Comité de suivi le bilan du Festival et formulera des propositions pour son édition 2013.

## **Article 9– Sécurité et Assurances Responsabilité**

Pour l'ensemble des opérations se déroulant sur son territoire, la Commune de LAMBESC s'engage à respecter l'ensemble des mesures de prévention pour le bon déroulement de la manifestation et à souscrire toutes les assurances nécessaires. Chacune des parties est responsable des opérations et des contrats relatifs aux projets dont elle a la charge et des litiges éventuels qui peuvent intervenir sur ces opérations.

## **Article 10– Clause résolutoire**

Dans l'hypothèse de résiliation de la présente convention du fait d'un évènement de force majeure, les parties ne sont plus tenues d'exécuter leurs obligations sans qu'aucuns dommages et intérêts ne puissent être réclamés Les charges exposées au jour de l'annulation seront réparties selon les clés de répartition exposées en annexe.

## **Article 11–: Attribution juridictionnelle**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent qu'elles ne saisiront le Tribunal Administratif de Marseille qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

## **Article 12–: Avenant**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix en Provence le

en 2 exemplaires originaux

Pour **La ville de Lambesc**

Pour la **CPA**

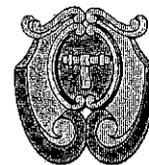
**Monsieur Jacques Bucki**

**Madame Maryse Joissains Masini**

Application de la  
délibération n°  
Bureau du

Maire

**Président**



**Commune de Rognes**

**Convention de partenariat pour le  
Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix  
« Autres Mondes » 2012**

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse Joissains Masini, son Président, dûment habilité aux fins présentes par une délibération du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

D'une part,

**Et**

***La Commune de ROGNES***

Sise Hôtel de Ville, 1 avenue d'Aix, 13840, représentée par son Maire, Monsieur Jacky PIN, dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal

D'autre part.

**Préambule**

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « LECTURE/RENCONTRE » avec notamment « Commun'Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui concernent une vingtaine de médiathèques municipales du Pays d'Aix depuis 2008.

Par la mission « Lecture Publique », la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à SIMIANE qui retentit sur les communes voisines.

Forte de ces expériences la Communauté du Pays d'Aix a souhaité mettre en œuvre avec plusieurs communes, un Salon qui attire non seulement le jeune public mais également le plus grand nombre de lecteurs possible.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010 et 2011, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2012.

*Cette troisième édition se déroulera du mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012.*

*Ce Festival est construit sur plusieurs temps forts :*

- *Les animations scolaires et adultes dans les médiathèques des communes de Lambesc, les Pennes-Mirabeau et Rognes, entre le mercredi 17 et le vendredi 19 octobre 2012 ; Autour du livre et plus largement des créativité inspirées des littératures de l'Imaginaire.*
- *Avec en amont, un atelier d'écriture de six séances, animé à la médiathèque de Lambesc par Stéphane Manfredo, spécialiste des Littératures de Genre et formateur professionnel (de mars à octobre 2012)*
- *Le Salon à Lambesc, les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012.*
- *Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes-Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.*
- 

***Le Salon sera officiellement inauguré à Lambesc le samedi 20 octobre 2012 à 12h00.***

*Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, en liaison avec la mission Lecture publique de la Direction de la Culture de la C.P.A.*

Ainsi, pour la jeunesse comme pour le public adulte, Raphaël Albert, Robert Belfiore, Jeanne-A Debats, Gilles Francescano, et Laurent André dit Laurend sont invités pour rencontrer les classes et les lecteurs sur les communes en amont du salon.

*Pour les adultes, d'autres auteurs sont attendus en plus de ceux mentionnés ci-dessus sur le salon : Frédéric Czilinder, Cécile Duquène, Etienne Barillier, Michel Jeury, Sylvie Molinari, Jérôme Vincent.*

*Ainsi que les éditeurs : Actu SF, Black Mamba, Sombres Rets*

*Enfin, la Librairie de Provence à Aix-en-Provence, partenaire du festival, invite à ses frais un auteur de BD sur le salon.*

**Le programme prévisionnel est annexé à la présente.**

### **Article 1– Objet de la convention**

*La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat avec la ville de Rognes du « **Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix** » qui se déroulera du **mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012** sur le territoire des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES.*

*Une convention est conclue également entre la Communauté et les Communes de Lambesc et des Pennes Mirabeau.*

### **Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2012.

Elle prendra effet, après son approbation par les instances délibérantes de chacune des collectivités, dès sa signature et sa notification.

### **Article 3 – Comité de pilotage**

Il est constitué un comité de pilotage, présidé par Le Vice-président délégué à la Politique et Equipements Culturels de la Communauté et composé des maires et élus désignés des Communes de Lambesc et de Rognes.

*Ce Comité de pilotage sera appelé à valider l'ensemble du dispositif préparé par les membres du Comité technique.*

#### **Article 4 – Comité technique**

*Le Comité technique est composé du chargé de mission Lecture Publique de la CPA, des responsables des services Culture des Communes de LAMBESC et de ROGNES, des bibliothécaires de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, des responsables des rayons Science-Fiction / Imaginaire, Jeunesse et de l'Organisation des Salons de la Librairie de Provence à Aix-en-Provence.*

*Autant que de besoin, le Comité technique s'adjoindra des personnes ressources dans le domaine des littératures de l'Imaginaire et des créations afférentes.*

*Le Comité technique assiste et prépare les réunions du Comité de pilotage.*

#### **Article 5 –: Obligations de la Communauté**

La CPA assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- *Pour les animations jeunesses :*
  - *Les frais et défraiements de l'auteur jeunesse intervenant dans les classes de Rognes.*
  
- *Pour la communication*  
*la conception et la fabrication des outils de cette communication :*  
*visuel sur le thème : Autres Mondes ; affiches ; Flyers ; Information des journaux, des radios de proximité, des média spécialisés en particulier sur internet.*  
*Dont la création de l'affiche officielle du festival et du salon, cette année par Gilles FRANCESCO.*

#### **Article 6 –: Obligations de la Commune de ROGNES**

La Commune de ROGNES assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- *Pour les animations jeunesses :*

*L'achat des livres pour les élèves de ROGNES participant à l'action.*

- *Pour la communication de l'événement :*

*Mettre en œuvre sur son territoire, en coordination avec la chargé de Mission Lecture Publique et en s'appuyant sur les supports déjà créés, toute la communication nécessaire ou favorable à l'événement sur son territoire.*

## **Article 7 – Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel et les obligations financières de chacune des parties figurent en annexe de la présente convention

## **Article 8 – Evaluation**

A l'issue de la manifestation, le Comité technique se réunira pour procéder à l'évaluation des opérations au regard des objectifs attendus.

Le Comité technique communiquera au Comité de suivi le bilan du Festival et formulera des propositions pour son édition 2013.

## **Article 9– Sécurité et Assurances Responsabilité**

Pour l'ensemble des opérations se déroulant sur son territoire, la Commune de Rognes s'engage à respecter l'ensemble des mesures de prévention pour le bon déroulement de la manifestation et à souscrire toutes les assurances nécessaires.

Chacune des parties est responsable des opérations et des contrats relatifs aux projets dont elle a la charge et des litiges éventuels qui peuvent intervenir sur ces opérations.

## **Article 10– Clause résolutoire**

Dans l'hypothèse de résiliation de la présente convention du fait d'un évènement de force majeure, les parties ne sont plus tenues d'exécuter leurs obligations sans qu'aucuns dommages et intérêts ne puissent être réclamés Les charges exposées au jour de l'annulation seront réparties selon les clés de répartition exposées en annexe.

## **Article 11—: Attribution juridictionnelle**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent qu'elles ne saisiront le Tribunal d'Aix-en-Provence qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

## **Article 12—: Avenant**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix en Provence le                      2012 en 2 exemplaires originaux

**Pour la CPA**

**Pour la Ville de ROGNES**

**Madame Maryse Joissains Masini**

**Monsieur Jacky Pin**

Application de la  
délibération n°  
Bureau du

**Président**

**Maire**

**Convention de partenariat pour le  
Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix  
« Autres Mondes » 2012**

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse Joissains Masini, son Président, dûment habilité aux fins présentes par une délibération du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

D'une part,

**Et**

***La Commune des PENNES-MIRABEAU***

représentée par son Maire, Monsieur Michel AMIEL, dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal

D'autre part.

**Préambule**

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « LECTURE/RENCONTRE » avec notamment « Commun'Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui concernent une vingtaine de médiathèques municipales du Pays d'Aix depuis 2008.

Par la mission « Lecture Publique », la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à SIMIANE qui retentit sur les communes voisines.

Forte de ces expériences la Communauté du Pays d'Aix a souhaité mettre en œuvre avec plusieurs communes, un Salon qui attire non seulement le jeune public mais également le plus grand nombre de lecteurs possible.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010 et 2011, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2012.

*Cette troisième édition se déroulera du mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012.*

*Ce Festival est construit sur plusieurs temps forts :*

- *Les animations scolaires et adultes dans les médiathèques des communes de Lambesc, les Pennes-Mirabeau et Rognes, entre le mercredi 17 et le vendredi 19 octobre 2012 ; Autour du livre et plus largement des créativité inspirées des littératures de l'Imaginaire.*
- *Avec en amont, un atelier d'écriture de six séances, animé à la médiathèque de Lambesc par Stéphane Manfredi, spécialiste des Littératures de Genre et formateur professionnel (de mars à octobre 2012)*
- *Le Salon à Lambesc, les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012.*
- *Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes-Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.*
- 

***Le Salon sera officiellement inauguré à Lambesc le samedi 20 octobre 2012 à 12h00.***

*Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, en liaison avec la mission Lecture publique de la Direction de la Culture de la C.P.A.*

Ainsi, pour la jeunesse comme pour le public adulte, Raphaël Albert, Robert Belfiore, Jeanne-A Debats, Gilles Francescano, et Laurent André dit Laurend sont invités pour

rencontrer les classes et les lecteurs sur les communes en amont du salon.

*Pour les adultes, d'autres auteurs sont attendus en plus de ceux mentionnés ci-dessus sur le salon : Frédéric Czilinder, Cécile Duquène, Etienne Barillier, Michel Jeury, Sylvie Molinari, Jérôme Vincent.*

*Ainsi que les éditeurs : Actu SF, Black Mamba, Sombres Rets*

*Enfin, la Librairie de Provence à Aix-en-Provence, partenaire du festival, invite à ses frais un auteur de BD sur le salon.*

Le programme prévisionnel est annexé à la présente

### **Article 1– Objet de la convention**

*La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat avec la ville des Pennes Mirabeau du « **Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix** » qui se déroulera du **mercredi 17 au dimanche 21 octobre 2012** sur le territoire des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES.*

*Une convention est conclue également entre la Communauté et les Communes de Lambesc et de Rognes.*

### **Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2012.

Elle prendra effet, après son approbation par les instances délibérantes de chacune des collectivités, dès sa signature et sa notification.

### **Article 3 – Comité de pilotage**

Il est constitué un comité de pilotage, présidé par Le Vice-président délégué à la Politique et Equipements Culturels de la Communauté et composé des maires et élus désignés des Communes de Lambesc et de Rognes.

*Ce Comité de pilotage sera appelé à valider l'ensemble du dispositif préparé par les membres du Comité technique.*

#### **Article 4 – Comité technique**

*Le Comité technique est composé du chargé de mission Lecture Publique de la CPA, des responsables des services Culture des Communes de LAMBESC et de ROGNES, des bibliothécaires de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, des responsables des rayons Science-Fiction / Imaginaire, Jeunesse et de l'Organisation des Salons de la Librairie de Provence à Aix-en-Provence.*

*Autant que de besoin, le Comité technique s'adjoindra des personnes ressources dans le domaine des littératures de l'Imaginaire et des créations afférentes.*

*Le Comité technique assiste et prépare les réunions du Comité de pilotage.*

#### **Article 5 – Obligations de la Communauté**

La CPA assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- *Pour les animations littéraires sur le territoire de la commune :*
  - *Les frais de déplacements et défraiements de l'auteur intervenant dans les animations mises en place par la médiathèque, hors hébergement.*
  
- *Pour la communication*  
*la conception et la fabrication des outils de cette communication : visuel sur le thème : Autres Mondes ; affiches ; Flyers ; Information des journaux, des radios de proximité, des média spécialisés en particulier sur internet.*  
*Dont la création de l'affiche officielle du festival et du salon, cette année par Gilles FRANCESCO.*

#### **Article 6 –: Obligations de la Commune des Pennes Mirabeau**

La Commune des Pennes-Mirabeau assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants en partenariat avec « l'Association des Amis des Arts » :

- *La responsabilité de la logistique de toute la manifestation pour toutes les actions se déroulant sur son territoire et sous sa responsabilité, y*

*compris dans les déplacements requis par l'organisation à l'extérieur du territoire communal.*

- *Pour les animations :*
  - *L'hébergement et la restauration de l'auteur intervenant du mercredi 17 au vendredi 19 octobre.*
  
- *Pour la communication de l'événement :*  
*Mettre en œuvre sur son territoire, en coordination avec le Chargé de Mission Lecture Publique et en s'appuyant sur les supports déjà créés, toute la communication nécessaire ou favorable à l'événement sur son territoire.*

### **Article 7 – Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel et les obligations financières de chacune des parties figurent en annexe de la présente convention

### **Article 8 – Evaluation**

A l'issue de la manifestation, le Comité technique se réunira pour procéder à l'évaluation des opérations au regard des objectifs attendus.

Le Comité technique communiquera au Comité de suivi le bilan du Festival et formulera des propositions pour son édition 2013.

### **Article 9– Sécurité et Assurances Responsabilité**

Pour l'ensemble des opérations se déroulant sur son territoire, la Commune des Pennes-Mirabeau s'engage à respecter l'ensemble des mesures de prévention pour le bon déroulement de la manifestation et à souscrire toutes les assurances nécessaires.

Chacune des parties est responsable des opérations et des contrats relatifs aux projets dont elle a la charge et des litiges éventuels qui peuvent intervenir sur ces opérations.

### **Article 10– Clause résolutoire**

Dans l'hypothèse de résiliation de la présente convention du fait d'un événement de force majeure, les parties ne sont plus tenues d'exécuter leurs obligations sans qu'aucuns dommages et intérêts ne puissent être réclamés Les charges exposées au

jour de l'annulation seront réparties selon les clés de répartition exposées en annexe.

### **Article 11--: Attribution juridictionnelle**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent qu'elles ne saisiront le Tribunal d'Aix-en-Provence qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

### **Article 12--: Avenant**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix en Provence le 2012 en 2 exemplaires originaux

**Pour la CPA**

**Pour la Ville des Pennes-Mirabeau**

**Madame Maryse Joissains Masini**

**Monsieur Michel Amiel**

Application de la  
délibération n°  
Bureau du

Maire

**Président**

## Annexe : Budget prévisionnel pour l'édition 2012

Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix
Budget prévisionnel CPA/LES PENNES-MIRABEAU/ROGNES/LAMBESC

### PARTICIPATION CPA

- les animations jeunesses sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES MIRABEAU

animations jeunesse par les 5 auteurs	soit 5 600 € TTC
frais et défraiements des 5 auteurs jeunesse	soit 800 € TTC
Les ateliers d'écriture à la médiathèque de Lambesc	soit 1 500 € TTC
	Soit 7 900 € TTC

- le spectacle de rue à LAMBESC les samedi 20 et dimanche 21 octobre  
soit 4 000 € TTC

- le défraiement du comédien pour le concert-lecture  
soit 600 € TTC

- la communication de toute l'opération sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES MIRABEAU  
soit 7 000 € TTC

**Total :** **19 500 € TTC**

### PARTICIPATION des PENNES-MIRABEAU

Les actions sont organisées conjointement par la Médiathèque municipale et « l'Association des Amis des Arts » qui a reçu une aide municipale.

**Subvention municipale spécifique sur ces actions :soit 1 891 € TTC**

- Pour les animations jeunesses :

achat des livres pour les élèves des Pennes-Mirabeau  
soit 200 € TTC

- les animations du Festival :

Frais hébergement et repas auteur  
soit 370 € TTC

Spectacle Murder Party  
soit 3 000 € TTC

Repas Murder Party  
soit 2 000 € TTC

**Total :** **5 570 € TTC**

\*coûts estimés au 22 mai 2012 pouvant varier et ne tenant pas compte des frais annexes tels que les frais de bouches (inauguration) et les taxes diverses (SACEM).

### **PARTICIAPTION LAMBESC**

• Pour les animations jeunesse :	
Achat des livres pour les élèves de LAMBESC	soit 2 800 € TTC
• Les animations du salon :	
Frais et défraiements des auteurs adulte	soit 9 936 € TTC
Y compris hébergements et frais de bouche	
Spectacle musical	soit 1 000 € TTC
Courts Métrages	soit 150 € TTC
Animations jeux de rôles	soit 600 € TTC
<b>Total :</b>	<b>16 500 € TTC</b>

### **PARTICIPATION ROGNES**

• Pour les animations jeunesse :	
Achat des livres pour les élèves de ROGNES	soit 500 € TTC

\*coûts estimés au 22 mai 2012 pouvant varier et ne tenant pas compte des frais annexes tels que les frais de bouches (inauguration) et les taxes diverses (SACEM).

**Programme du Festival « Autres Mondes »  
4° Festival de l'Imaginaire  
17-21 octobre 2012**

« Du mercredi 17 octobre au vendredi 19 octobre, dans les médiathèques de leur commune ou dans leurs établissements, les écoliers et collégiens de Lambesc, des Pennes-Mirabeau et de Rognes rencontrent auteurs et illustrateurs pour des échanges privilégiés, préparés tout exprès pour eux et qui leurs sont réservés ».

**À la médiathèque de Lambesc à partir du 17 octobre et jusqu'au 7 novembre, exposition des œuvres de Gilles Francescano, illustrateur et créateur de l'affiche 2012.**

**Jeudi 18 octobre**

**Les Pennes-Mirabeau**

**19h00**

*Lecture-débats*

*avec Raphaël Albert*

*Salle de la Capelanne*

**Vendredi 19 Octobre**

**Lambesc**

**17h00**

Goûter fantastique à la médiathèque pour les 7-10 ans

Suivi d'un instant convivial pour les parents.

**Samedi 20 Octobre**

**Les Pennes-Mirabeau**

**20h30**

*« 5 sets pour 7 à Troie »*

*Murder party avec la Compagnie Aurore de Nausicaa,*

Repas spectacle : enquête policière interactif

Salle Tino Rossi

Sur réservation, 20 €,

06 87 62 49 79

04 42 02 95 13

**Samedi 20 et dimanche 21 octobre**

**10h00-12h30 et 14h00-18h00**

**Lambesc**

Salon littéraire à Lambesc avec :

**Les auteurs et illustrateurs :**

*Raphaël Albert, Robert Belfiore, Frédéric Czilinder, Cécile Duquène, Jeanne-A Debats, Gilles Francescano, Etienne Barillier, Michel Jeury, Sylvie Molinari, Jérôme Vincent, 1e dessinateur librairie de Provence*

**Les éditeurs :**

Actu SF, Black Mamba, Sombres Rets

**Animations :**

Sensibilisation aux Jeux de Rôle sur plateau par Christophe Demartis et GN (grandeur nature) par l'association Terre de Jeux

**Programme détaillé du salon à Lambesc**

**Samedi 20**

**10h00** : Ouverture du salon

**11h00** : Table ronde animée par Jérôme Vincent

**11h30** : Cie Les Dragons du Cormyr, spectacle déambulatoire

**12h00** : Inauguration

**15h00** : Interview filmée d'Etienne Barillier par Jérôme Vincent

**15h45** : Cie Les Dragons du Cormyr, spectacle déambulatoire

**16h30** : Débat animé par Jérôme Vincent

**18h00** : Lecture-Concert

« La poésie fantastique a l'oreille mélomane... »

Piano : Sophie Prieur Vallauri

Lectures : Laurent Kiefer

Salle Sévigné

**Dimanche 21**

**10h00** : Ouverture du salon

**11h00** : Cie Les Dragons du Cormyr, spectacle déambulatoire

**11h30** : Apéro-lecture, présentation des écrits réalisés par l'atelier d'écriture mené par Stéphane Manfrédo

**15h00** : Cie Les Dragons du Cormyr, spectacle déambulatoire

**17h00** : Clôture du Festival

**17h15** : Projection familiale de courts-métrages par « Festival Tout Court »

Tous ces rendez-vous sont gratuits, sauf mention contraire.

**OBJET : Politique culturelle - Approbation des conventions de partenariat avec les communes de Lambesc, les Pennes Mirabeau, Rognes et « ActuSF » pour le Festival de l'imaginaire 2012**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUL. 2012**